

Suppressions de postes à la rentrée 2011 : **le gouvernement poursuit sa politique de démantèlement de l'École.**

16000 nouvelles suppressions de postes à la prochaine rentrée dans l'Éducation Nationale. Dans le 2nd degré, il y aura 61900 élèves de plus. Pour les « accueillir » le gouvernement supprime 4800 postes !

Comme il l'avait annoncé dans les « fiches ministérielles » que nous avons publiées au mois de mai dernier, il indique aux recteurs comment faire : augmenter encore le nombre d'élèves par classe, « regroupement » d'établissements, attaque contre les décharges statutaires, suppressions d'options, diminution des moyens de remplacement, remise en cause de la formation sur le temps de travail...

Autant de raisons de manifester massivement le 2 octobre, de se mettre en grève et de manifester le 12, d'alerter les parents et l'opinion publique et de les appeler à se mobiliser à nos côtés.

Le texte de la dépêche de l'AFP :

> Répartition des 16.000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale

> PARIS, 29 sept 2010 (AFP) - Le ministère de l'Éducation Nationale a précisé mercredi la répartition des 16.000 postes qui seront supprimés dans le cadre du budget 2011. En voici les détails :

- 8.967 postes d'enseignants seront supprimés dans les écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires), dont 5.600 au titre d'une "résorption" d'un actuel "surnombre" d'enseignants, selon le ministère.
- 4.800 postes d'enseignants de collèges et lycées publics.
- 600 postes au sein des personnels administratifs de l'Éducation Nationale
- 1.633 postes dans l'enseignement privé sous contrat.

Au ministère, on précise que pour la première fois, le choix des postes supprimés va être fait "au plus près du terrain", académie par académie, en s'appuyant sur les critères suivants :

- Possible augmentation de la taille des classes dans les écoles et les collèges "qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire".
- Les enseignants actuellement affectés en dehors des classes vont être ramenés devant les élèves. Mais l'activité des "Rased", ces enseignants spécialisés dans la lutte contre l'échec scolaire qui suivent quelques élèves à la fois, "n'est pas remise en cause", assure le ministère.
- Suppression à terme dans les écoles des intervenants extérieurs de langues étrangères, qui devront être enseignées "à 100%" par les professeurs eux-mêmes.
- Regroupements possibles d'établissements scolaires.
- Diminution des décharges des services d'enseignement.
- Adaptation de l'offre de formation des lycées généraux et professionnels, par exemple un mutualisant certaines options rares entre différents lycées.
- Poursuite de la diminution de la scolarisation en maternelle des enfants âgés de deux ans, sauf dans les établissements de l'éducation prioritaire "ambition réussite" et "réussite scolaire".
- Adaptation des dispositifs de remplacement des enseignants absents, notamment en organisant la formation continue des professeurs en dehors de leur temps de service.
- "Rationalisation" des moyens en personnels administratifs.